

Nouvelle grille de référence pour la convention AERAS

une nouvelle étape vient d'être franchie mais ce n'est pas terminé, le combat continue !!

Paris, le 18 juin 2018 – A l'occasion de ses 100 ans, la Ligue contre le cancer réaffirme l'importance de la lutte contre les inégalités en matière de santé, un de ses combats de longue date. La Ligue souhaite notamment effacer le « casier judiciaire cancer » des personnes ayant ou ayant eu un cancer et leur permettre de pouvoir s'assurer et emprunter sans avoir à déclarer leur cancer.

En 2015, la lutte contre les inégalités dans ce domaine a connu une avancée majeure avec :

- le protocole d'accord sur le droit à l'oubli – désormais inscrit dans la loi ;
- la réforme de la convention AERAS avec la création d'une grille de référence qui a pour objectif de faciliter l'accès à l'assurance emprunteur pour un certain nombre de pathologies listées.

Cette année, la Ligue s'est mobilisée pour faire évoluer cette grille et permettre au plus grand nombre de bénéficier de nouveaux droits. La nouvelle grille de référence prévoit :

- un élargissement à de nouveaux types de cancer ;
- l'introduction de la notion de « surveillance active » : pour la première fois, des personnes atteintes d'un cancer qui ne sont pas sous traitement mais simplement suivies, sont concernées .

« Le droit à l'oubli est une avancée majeure dans notre combat contre les inégalités. L'élargissement à de nouveaux types de cancers et l'introduction de la notion de « surveillance active » est une nouvelle étape franchie ! La Ligue souhaite que toutes les personnes qui ne bénéficient pas encore du droit à l'oubli puissent bientôt mener à bien leurs projets de vie malgré la maladie » indique **Jacqueline Godet**, Présidente de la Ligue contre le cancer.

Une nouvelle grille de référence pour la convention AERAS applicable dès le 16 juillet 2018

La nouvelle grille de référence de la convention AERAS vient d'être actualisée, et grâce à la persévérance de la Ligue et d'autres associations comme l'ARTC, de nouvelles personnes vont en bénéficier et vont pouvoir accéder à une assurance dans des conditions acceptables.

- De nouveaux types de cancer ont été ajoutés dans la grille :
 - les cancers du rein ;
 - les hémopathies malignes telles que les leucémies aiguës promyélocytaires (LAM3 ou LAP) les leucémies myéloïdes chroniques, les lymphomes de Burkitt ;
 - les tumeurs cérébrales (astrocytomes pilocytiques) ;
 - les cancers de la prostate.
- Pour la 1^{ère} fois , la notion de personnes en état de « **surveillance active** » est introduite dans la grille :

« La surveillance active fait partie des possibilités thérapeutiques du cancer de la prostate localisé à faible risque de progression. [...] Elle consiste en un examen clinique régulier[...]. La surveillance active « permet d'éviter un traitement inutile potentiellement responsable de séquelles urinaires et sexuelles. » (C. Dariane, in Progrès en urologie – AFU - Volume 25, Issue 14, November 2015, Pages 884-887).

C'est un réel progrès car, pour la première fois, des personnes qui sont porteuses d'une pathologie cancéreuse à un stade localisé et à faible de risque de progression vont pouvoir bénéficier d'une assurance alors que jusqu'à présent elles n'étaient pas assurables ! C'est une première étape et la Ligue compte poursuivre son combat auprès des assureurs et des banquiers pour améliorer les conditions d'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes atteintes de cancer

- **Pour tout savoir sur la convention AERAS, la grille de référence et le Droit à l'oubli, la Ligue propose un service téléphonique gratuit, anonyme et confidentiel : AIDEA**
Accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h au 0 800 940 939 (service et appel gratuits)

Le combat de la Ligue pour le droit à l'oubli : « effacer le casier judiciaire cancer »

- **2006 :**

Création du dispositif téléphonique anonyme et gratuit **Aidéa** par la Ligue afin de conseiller et d'informer les personnes atteintes de cancer qui rencontrent des difficultés d'accès à l'assurance emprunteur pour un prêt immobilier ou un crédit à la consommation. La Ligue **contribue aux négociations pour imposer la convention AERAS** (S'Assurer et Emprunter avec un Risque aggravé de Santé) afin d'améliorer les conditions d'accès aux assurances pour les personnes guéries d'un cancer.

- **2015 : Signature d'un protocole d'accord sur le Droit à l'oubli**

Le 24 mars 2015, un **protocole d'accord instaurant un droit à l'oubli** a été signé, en présence du président de la République, au siège de la Ligue contre le cancer à Paris, pour permettre à un ancien malade de **ne plus avoir à déclarer son cancer**, passé un certain temps après la fin de ses traitements. Pour les personnes qui ne bénéficient pas encore du droit à l'oubli, la **convention AERAS** prévoit une grille de référence qui a pour but de faciliter l'accès à l'assurance emprunteur et d'accroître le nombre de pathologies pouvant en bénéficier.

A PROPOS DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

1^{er} financeur associatif indépendant de la recherche contre le cancer, la Ligue contre le cancer est une organisation non-gouvernementale indépendante reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Forte de près de 640 000 adhérents et 13 000 bénévoles, la Ligue est un mouvement populaire organisé en une fédération de 103 Comités départementaux. Ensemble, ils luttent dans quatre directions complémentaires : chercher pour guérir, prévenir pour protéger, accompagner pour aider, mobiliser pour agir. Aujourd'hui, la Ligue, fait de la lutte contre le cancer un enjeu sociétal rassemblant le plus grand nombre possible d'acteurs sanitaires mais aussi économiques, sociaux ou politiques sur tous les territoires. En brisant les tabous et les peurs, la Ligue contribue au changement l'image du cancer et de ceux qui en sont atteints. Pour en savoir plus : www.ligue-cancer.net

La Ligue soutient depuis une dizaine d'années les travaux du Pr Delattre (président de l'ARTC) visant à fiabiliser le diagnostic des tumeurs cérébrales grâce à l'analyse moléculaire pangénomique d'échantillons tumoraux, en lien avec le programme carte d'identité des Tumeurs. Ce soutien a bénéficié à des milliers de malades.

CONTACTS PRESSE :

- ▶ Aelya NOIRET |
06 52 03 13 47 | noiret.aelya@gmail.com
- ▶ Ligue contre le cancer | Elodie Audonnet
06 79 72 36 85 | elodie.audonnet@ligue-cancer.net